

(67 route de Chantilly 60270 Gouvieux).



Horaires :

- Mardi 18 juin 2024 :
 - à partir de 17 h accueil des **provinciaux qui ne peuvent pas arriver le lendemain matin**, et installation dans les chambres (une dizaine de chambres disponibles) suivi d'un lunch.
- Mercredi 19 juin 2024 :
 - 7h à 9h : petit déjeuner des résidents de la veille
 - 9h à 10h : accueil et café pour les arrivants du jour
 - 10h à 12h : **Assemblée Générale** et intervention d'un invité du groupe
 - 12h à 14h : photo de groupe puis déjeuner

Les documents suivants seront disponibles ultérieurement via un lien :

1. Convocation AG 2023
2. Le pouvoir à transmettre par mail, si vous le souhaitez, pour ceux qui ne se sont pas inscrit avec « nombre = 0 » pour donner pouvoir,
3. ORDRE du JOUR AG 2023
4. Le rapport moral 2023,
5. L'évolution adhésions-membres fin 2023,
6. Le rapport financier 2023,
7. Le rapport d'activité 2023,
8. La liste des résolutions à voter lors de cette Assemblée.

Inscrivez-vous en cliquant sur le bouton dans la liste des activités :

➤ **Si vous participez :**

- Indiquez 1 comme nombre de personnes (**les conjoints ne sont pas invités**)
- Cochez chambre pour ceux qui arriveraient la veille, repas prévu (Nota : pas de covoiturage prévu la veille)
- Rajoutez en zone remarque
 - Souhait de covoiturage aller ou non : Point de départ :
 - Souhait de covoiturage retour ou non : Destination
- Nota : seuls les membres arrivant la veille ont un forfait de 50€ à payer (à valoir sur cotisation de l'année prochaine), pour les autres rien à payer.

➤ **Si vous ne pouvez pas participer**, et afin de permettre de bien obtenir le quorum lors de cette AGO (25% des membres), merci de cliquer également :

- Indiquez 0 comme nombre de personnes
- Rappel du règlement intérieur : <<si le membre actif s'inscrit sur le site de CGRET comme absent excusé, son pouvoir revient au Président ou à défaut au Vice-Président, **sauf avis contraire explicite**>>
- En zone remarque, vous pouvez aussi, si vous le souhaitez, indiquer le nom d'un membre que vous savez participer à l'AGO ou d'un membre du CA CGRET à qui vous donnez pouvoir.